

COLLABORER EN TOUTE SÉCURITÉ ET SANTÉ : QUI FAIT QUOI ?



QUI ASSURE LE CONTRÔLE ?

- **Inspection du travail** (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Direction générale Contrôle du bien-être au travail - SPF ETCS DG CBE) : assure le contrôle de l'application de la réglementation en matière de bien-être.

- **Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu du travail (SECT)**: est chargé des contrôles de mise en service et des contrôles périodiques de certains équipements de travail et de protection et d'installations, afin de déceler des manquements éventuels.



constructiv
CO-PREV

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE VOUS-MÊME ?

- **Employeur** : est le responsable final au niveau de la sécurité et de la santé
- **Conseiller en prévention interne** : soit l'employeur dans le cas où l'on compte moins de 20 travailleurs, soit un travailleur désigné par l'employeur. Émet des avis en matière de sécurité et de santé au travail.

- **Chef de projet - conducteur de chantier - chef d'équipe** : veille au respect de règles de sécurité dans les limites de sa compétence et à son niveau.

- **Secouriste** : dispense et enregistre les premiers soins.

- **Travailleur** : suit les instructions de sécurité et signale des situations dangereuses.



QUI ASSURE LE SOUTIEN ?

- **Service externe pour la prévention et la protection au travail**:
 - **Conseiller en prévention-médecin de travail** : est chargé de la surveillance de la santé des travailleurs, collabore aux analyses des risques et émet des avis à ce sujet.

- **Conseiller en prévention externe** : émet des avis en matière de sécurité et de santé sur le lieu du travail / le chantier et organise le soutien du conseiller en prévention interne et de l'employeur par rapport aux domaines de bien-être.

- **Conseiller en prévention aspects psychosociaux** : est compétent pour l'ensemble des risques psychosociaux au travail, comme l'analyse des risques bien-être psychosocial, stress, conflits et comportements abusifs au travail.

- **Constructiv et ses conseillers** : veillent à la sécurité et à la santé sur les chantiers par le biais de visites, d'avis pratiques et de campagnes en rapport avec la construction.

- **Le coordinateur de sécurité et de santé pendant la réalisation de l'ouvrage de construction** s'occupe de la coordination des activités simultanées ou successives sur le chantier comptant au moins deux entrepreneurs.

attentia

CESI

CLB
EXTERNE PREVENTIE

idewe
OPTIMISING WORK ENVIRONMENTS

liantis

Mediwet

mensura

Premed
Uw partner in preventie

securex

cohezio



Plus d'info sur :

www.constructiv.be

Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

BOUWUNIE
unie van het kmo-bouwbedrijf

fema

CSC
Bâtiment - Industrie & Energie

FGTB
Centrale Générale
Eenheidsnaam na de fusie 2012

CGSLB
SYNDICAT LIBERAL